

Dans le cadre de la baisse des dépenses de santé et d'assurance maladie et suite à la parution de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2014 du 22 décembre 2014, qui a fixé le niveau de l'ONDAM 2015, la Ministre de la Santé vient de lancer la campagne budgétaire des établissements de santé, au travers sa circulaire (datée du 22 avril 2015) et ses 11 annexes.

La circulaire soumet l'hôpital à 730 millions des coupes budgétaires !

La circulaire budgétaire 2015 pour les établissements de santé, signée de la Ministre de la Santé, dévoile la première tranche du plan triennal d'économies. Les hôpitaux en difficulté sont amputés de 20 millions, les ex-hôpitaux locaux de 11,6 millions, les SSR de 55 millions, la psychiatrie de 10 millions... Sans compter une hausse annuelle de la masse salariale contenue à 1,5% d'ici 2017.

Cette campagne tarifaire est donc marquée par des mesures d'économies décidées par le gouvernement en appui de son pacte de responsabilité, que FO combat, par ailleurs.

Ces économies vont aggraver la situation financière des établissements et justifier ainsi de nouvelles attaques contre les postes (22 000 suppressions) et les acquis des personnels. La ministre attend « *de l'ensemble des établissements de santé, quel que soit leur statut ou leur situation financière, (qu'ils) proposent et mettent en œuvre les mesures nécessaires pour réaliser les économies en question* » (...) *Ils devront élaborer un projet de feuille de route visant à détailler leurs objectifs. Les engagements de l'établissement devront être déclinés dans l'EPRD et le CPOM* ».

Nous expliquons ci-dessous le contenu de ces orientations. Mais d'emblée, la Fédération FO indique qu'elle se prononce sans ambiguïté pour l'abandon du plan d'économies 2015/2017 et pour le retrait du pacte de responsabilité. Elle soutient ses syndicats qui combattent les suppressions de poste et les remises en cause des acquis (RTT, durée à l'avancement minimal, etc...). La Fédération propose à ses syndicats de voter contre les EPRD qui déclinent les mesures d'économies programmées.

Ce qu'il faut retenir de la circulaire tarifaire

La Ministre de la Santé, confirme bien « **que la campagne tarifaire et budgétaire 2015 constitue la première tranche de mise en œuvre du plan triennal d'économies 2015-2017 et traduit la mise en œuvre progressive des ses grandes orientations** » du plan d'économies annoncées le 4 février (renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière, virage ambulatoire, pertinence des soins et la recherche « d'efficience » en matière de prescriptions hospitalières médicamenteuses et de transports sanitaires).

Cette année, ce sont 730 millions d'euros d'économies qui sont imposés : 467 millions sur l'objectif des dépenses MCO ; 81 millions sur les dotations afférentes aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Migac) ; 167 millions sur la dotation annuelle de financement (Daf) pour la psychiatrie, les SSR et unités de soins de longue durée (USLD) publics ; 15 millions sur l'objectif quantifié national (OQN) pour la psychiatrie et les SSR privés.

Globalement, des économies doivent être trouvées par les établissements « à travers l'évolution de leurs modalités de gestion interne ou de prise en charge des patients ».

Ainsi, le développement de l'ambulatorio devra se traduire par « une diminution des capacités d'hospitalisation complète » et « être l'occasion d'optimiser les organisations en parallèle à travers une amélioration de la durée moyenne de séjour et du taux d'occupation ». **« Ces évolutions des organisations devront également permettre de limiter le taux global national d'évolution de la masse salariale à 1,5% sur 2015-17 ».**

La campagne est également marquée par une nouvelle baisse des tarifs hospitaliers en MCO (de -0,65% pour tous les secteurs), à laquelle s'ajoute un coefficient prudentiel de 0,35% pour la mise en réserve de 401,8 millions d'euros qui sont gelés, « pour respecter l'ONDAM ».

Les Agences Régionales de Santé (ARS), « en lien avec l'assurance maladie », demanderont aux établissements d'élaborer une « feuille de route visant à détailler leurs objectifs et les jalons opérationnels de mise en œuvre du plan ». Cette feuille de route, « doit aider les établissements à appréhender la plan de manière globale et à définir une trajectoire de transformation claire et compréhensible par l'ensemble des parties prenantes engagées ».

Ces engagements devront être aussi déclinés dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), le plan global de financement pluriannuel (PGFP) et dans les contrats (CPOM) existants. Le « volet stratégique de la feuille de route vise à matérialiser, à l'issue des dialogues de gestion, l'engagement de l'établissement sur des cibles clés (en cohérence avec l'EPRD) ». Il comprendra des « orientations stratégiques » et « la synthèse des objectifs chiffrés pour l'établissement ».

En d'autres termes, au cours de ce « dialogue de gestion », bien mal nommé, puisqu'il s'agit de contraindre les établissements à respecter « leur feuille de route » en indiquant précisément les mesures d'économies à réaliser, en application du principe de subsidiarité « En haut on décide et en bas, on met œuvre » !

Baisse des aides nationales pour les établissements en difficultés !

Dans le cadre du plan d'économies, l'enveloppe nationale exceptionnelle dévolue au soutien des établissements en difficulté est diminuée de 20 millions d'euros Cette baisse devra atteindre 60 millions sous trois ans « en accentuant les exigences de redressement des établissements en situation financière dégradée et en renforçant le suivi des objectifs en matière de maîtrise des effectifs rémunérés ».

Aucun établissement épargné !

Tous les établissements seront dans le collimateur, y compris ceux qui se débattent avec un « déficit » ou un contrat de retour à l'équilibre (CREF).

Si l'on fait le lien avec le projet de loi de santé qui prévoit l'obligation pour tous les hôpitaux d'adhérer à un groupement hospitalier de territoire (GHT), il s'agit d'un ensemble de mesures totalement nocives pour la santé de la population (avec la fermeture programmée de milliers de lits et de dizaines de services, voire d'hôpitaux), mais aussi pour les personnels hospitaliers, dont plus de 22 000 postes sont en cause.

Aussi, plus que jamais FO dit cela suffit !

Pour mettre un coup d'arrêt à l'austérité dans les hôpitaux, il faut préparer la mobilisation. La Fédération FO, a proposé aux autres organisations syndicales de la santé et de l'action sociale qui ont appelé à la grève le 9 avril dernier, de préparer l'organisation d'une initiative nationale avec, notamment, un rassemblement devant le ministère de la santé, courant juin, avant le vote de la loi santé au Sénat :

- ✚ Contre le pacte de responsabilité
- ✚ Pour l'abandon du plan d'économies de 3 milliards, dirigé contre les hôpitaux et ses personnels
- ✚ Pour le retrait du projet de loi santé, qui prévoit la mise en coupe réglée des hôpitaux

Paris le 29 avril 2015
Le secrétariat fédéral